

**Session Annuelle de la Commission de consolidation de la paix
12 novembre 2018**

« Consolidation et pérennisation de la paix au Sahel »

Introduction

Les résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (A/RES/70/262 and S/RES/2282 (2016)) adoptées le 27 avril 2016 par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité se félicitent de l'action menée par la Commission de consolidation de la paix (CCP) en sa qualité d'organe consultatif intergouvernemental spécialement chargé d'intégrer une approche stratégique dans les initiatives internationales en faveur de la consolidation de la paix et de les rendre cohérentes ; et conscient que la CCP sert d'espace commun à tous les acteurs compétents, dans le système des Nations Unies et en dehors, y compris les États Membres, les autorités nationales, les missions et équipes de pays des Nations Unies, les organisations internationales, régionales et sous régionales, les institutions financières internationales, la société civile, les groupes de femmes, les organisations de jeunes et, s'il y a lieu, le secteur privé et les institutions nationales de protection des droits de l'homme, en vue de leur faire des recommandations et de leur donner des renseignements destinés à améliorer la coordination de leurs activités, d'élaborer et d'échanger de bonnes pratiques en matière de consolidation de la paix, y compris de création d'institutions, et d'assurer un financement prévisible des activités de consolidation de la paix. Ces résolutions engage également la CCP à réviser son règlement intérieur provisoire par l'intermédiaire de son Comité d'organisation, en vue d'accorder une plus grande attention à l'évolution de la situation aux niveaux national et régional et de stimuler l'activité de ses membres, et l'engage de même à envisager la possibilité de diversifier ses méthodes de travail pour accroître l'efficacité et la souplesse de son action au service de la pérennisation de la paix, notamment entre autres, en s'autorisant à examiner les questions régionales et transversales pouvant avoir une incidence sur la pérennisation de la paix. Au cours des deux dernières années, la CCP a organisé plusieurs réunions relatives aux défis régionaux et transfrontalier de consolidation de la paix, notamment sur la crise Ebola, l'Union du fleuve Mano, les Grands Lacs, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

Le 20 janvier 2017, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2017/2) soulignant l'importance du rôle fédérateur de la CCP pour ce qui est d'œuvrer à la consolidation de la paix et, en collaboration avec l'UNOWAS, de faire en sorte que les organismes des Nations Unies, les pays du Sahel et d'autres partenaires internationaux et régionaux s'engagent de manière plus affirmée et travaillent davantage en partenariat afin de faire progresser la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS) et d'adapter celle-ci aux besoins en constante évolution de la région. Depuis le mois de mars 2017, la CCP a organisé quelques réunions sur la situation au Sahel, avec la participation des pays de la région, l'Union africaine (UA), l'Union européenne (UE), le G5 Sahel, et le système des Nations Unies. Ces réunions ont porté sur les moyens de surmonter les défis multidimensionnels en s'attaquant aux causes profondes des crises liées aux facteurs sociaux, économiques et environnementaux dans la région du Sahel. La CCP a souligné l'importance du respect des priorités nationales, de la cohérence et de la coordination dans la réponse aux défis multidimensionnels de consolidation de la paix dans la région. Elle a insisté sur la nécessité d'aller au-delà de la réponse sécuritaire, et de soutenir les efforts de développement et d'assistance humanitaire afin de mieux faire face aux défis auxquels sont confrontés la région. La Commission a aussi reconnu

l'importance d'une approche régionale pour faire face aux défis transfrontaliers au Sahel.

En appui aux efforts de coordination et de cohérence des initiatives des pays du Sahel, les Présidents de la CCP ont participé aux 5^{ème} et 6^{ème} réunions de la « Plateforme ministérielle de coordination des stratégies du Sahel » qui se sont tenues à N'Djamena au Tchad, respectivement en juin 2017 et en mars 2018. Le 30 janvier 2018, le Conseil de sécurité a adopté une autre Déclaration présidentielle (S/PRST/2018/3) soulignant à nouveau l'importance du rôle fédérateur de la CCP en appui aux efforts de consolidation et la pérennisation de la paix dans le Sahel. La résolution du Conseil de sécurité relative à l'appui à la Force conjointe du G5 Sahel (S/RES/2391(2018)), insiste sur le fait qu'une intervention militaire répondant aux menaces auxquelles les États du G5 Sahel font face ne peut être efficace que si elle s'accompagne de l'application rapide et effective de stratégies régionales qui profitent à tous englobant la sécurité, le développement, la gouvernance, les droits de l'homme et les questions humanitaires. A cet égard, la résolution 2391 du conseil de sécurité réaffirme que la SINUS joue un rôle central, en tant que cadre global pour le renforcement de la gouvernance, de la sécurité et du développement dans la région du Sahel.

Cadre d'engagement des Nations Unies au Sahel

En juillet 2012, le Conseil de sécurité a invité le Secrétaire général à élaborer et mettre en œuvre une stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel touchant les questions de sécurité, de gouvernance, de développement, et de droits de l'homme et les questions humanitaires (S/RES/2056(2012)). La SINUS a été développé et lancé en 2013, pour soutenir les gouvernements et les populations de la région à s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité au Sahel. La SINUS est axée sur trois grands domaines d'appui définis comme objectifs stratégiques, notamment : a) renforcer la gouvernance efficace et inclusive dans l'ensemble de la région ; b) renforcer les mécanismes de sécurité nationaux et régionaux pour faire face aux menaces transfrontières ; c) intégrer les interventions humanitaires et de développement afin d'assurer la résilience (S / 2013 / 354).

Malgré l'énorme potentiel du Sahel, la région continue de faire face à de sérieux défis humanitaires, de sécurité, de gouvernance et de développement. Le 30 juin 2018, en marge du Sommet de l'Union Africaine à Nouakchott, la Vice-Secrétaire Générale a lancé le Plan de soutien de l'ONU au Sahel. L'objectif global du Plan de soutien, qui cible 10 pays (Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal et Tchad), consiste à intensifier les efforts pour accélérer la prospérité partagée et la paix durable dans la région.

L'objectif global du Plan de soutien de l'ONU au Sahel, qui cible 10 pays (Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal et Tchad), consiste à intensifier les efforts pour accélérer la prospérité partagée et la paix durable dans la région. Ce plan, qui couvre la période 2018-2030, aidera à mettre en œuvre les priorités identifiées pour réaliser l'Agenda 2030 pour le développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le Plan s'articule autour des six domaines prioritaires : i) coopération transfrontalière pour la stabilité et le développement; ii) prévenir et résoudre les conflits, l'extrémisme violent et la criminalité et promouvoir l'accès à la justice et aux droits de l'homme; iii) promouvoir une croissance inclusive et équitable et élargir l'accès aux services de base; iv) renforcer la résilience au changement climatique, en réduisant la pénurie de ressources naturelles et l'insécurité alimentaire; v) faciliter l'accès aux énergies

renouvelables; vi) l'autonomisation des jeunes et des femmes en tant qu'agents de transformation socio-économique et de sociétés pacifiques.

La session annuelle de la Commission, qui offrira aux États membres et partenaires clés l'occasion d'échanger sur la mise en œuvre du Plan de soutien de l'ONU au Sahel, sera structurée autour de deux sous-thèmes :

Sous-thème 1 : Partenariat des Nations Unies avec les principales parties prenantes aux niveaux stratégique et opérationnel pour assurer la cohérence du soutien international à la région du Sahel

Sous-thème 2 : L'autonomisation des jeunes et des femmes en tant qu'agents de consolidation et de pérennisation de la paix au Sahel

Structure / programme :

Séance d'ouverture 10h00 - 11h00

- Mot de bienvenue du Président de la Commission de consolidation de la paix – S.E. Dr. Ion Jinga
- Allocution de la Vice-Secrétaire général – S.E. Mme Amina Mohammed
- Allocution du Vice-Président de l'Assemblée générale – Représentant Permanent du Burkina Faso, S.E. M. Yemdaogo Eric Tiare
- Allocution du Président du Conseil de sécurité – Représentant Permanent de la Chine, S.E. M. Ma Zhaoxu
- Allocution de la Présidente du Conseil économique et social – S.E. Mme Inga Rhonda King
- Allocution du Représentant Permanent du Niger – Présidence en exercice du G5 Sahel – S.E. M. Abdallah Wafy

Séance de travail interactive (1) 11h00 - 13h00

Partenariat entre les principales parties prenantes aux niveaux stratégique et opérationnel pour un soutien international cohérent à la région du Sahel.

Modérateur : Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Sahel - M. Ibrahim Thiaw

Conférenciers invités :

- Secrétaire permanent du G5 Sahel - M. Maman Sidikou
- Haut Représentant de l'Union africaine pour le Sahel - S.E. M. Pierre Buyoya
- Représentant de la société civile active au Sahel

Séance de travail interactive (2) 15h00 - 17h00

Autonomisation des jeunes et des femmes en tant qu'agents de consolidation et de pérennisation de la paix au Sahel

Modératrice : Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse - Mme Jayathma Wickramanayake

Conférenciers invités :

- Directrice exécutive adjointe d'ONU Femmes - Mme Åsa Regnér

- Député-Maire de la ville de Dori, Burkina Faso – M. Ahmed Aziz Diallo
- Représentant de la société civile active au Sahel

Séance de clôture 17h00 - 17h15

- Discours de clôture du Président du CCP

Résultat :

Comme indiqué dans les modalités convenues, les principes, les conclusions et les recommandations de la session annuelle seront examinés et approuvés par la Commission et reflétés dans son rapport annuel. Le président soumettra un rapport informel des discussions qui servira de base à l'engagement continue de la CCP en appui aux pays du Sahel.